

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 05 octobre 2017

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation des comptes rendus du 08 mars et du 30 mars et du 20 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes rendus du 08 mars et du 30 mars et du 20 juin 2017.

2) Projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller.

Le maire présente à l'assemblée l'ensemble les documents reçus de la commission locale de l'eau. Après différents échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au SAGE de la Doller.

3) Appel à projets Gerplan 2018.

Dans le cadre du Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain GERPLAN, initié par le Conseil Département, la Communauté de Communes Thann-Cernay nous demande de répertorier nos différents projets. Les propositions doivent correspondre à une thématique tels que : pérennisation de l'agriculture, préservation et maintien des milieux naturels et du cadre de vie ainsi que du patrimoine naturel. Après différents échanges, le conseil municipal décide d'inscrire : la renaturation – zone humide près de l'aire de jeux - la signalétique du jardin partagé et verger communal, l'acquisition de mobilier « espace pique-nique » pour le verger, ainsi qu'un support de communication annonçant les différentes manifestations au village.

4) Projet de glissières de sécurité rue des Buissonnets.

Le maire fait référence à la séance du conseil municipal en date du 20 juin dernier où ce point a été évoqué. Le devis de fourniture et pose de glissière bois s'élève à 11 508,00 € TTC. Les travaux seront entrepris début novembre par l'entreprise CM2E de Ste Croix en Plaine. Une subvention du Conseil Départemental est à espérer à raison de 30 % du montant H.T.

5) Fonds de concours.

Le maire présente au conseil municipal trois dossiers de fonds de concours comprenant des travaux de captage d'eau rue des Rochelles (pose de tuyaux PVC et réfection d'enrobés). Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

– approuve à l'unanimité l'opération

a) « travaux de captage d'eau rue des Rochelles » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Investissement en HT
Coût total du projet	8 355,80 €
Subventions	1 097,00 €
RESTE A FINANCER	7 258,80 €
Part financée par la commune	3 629,40 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	3 629,40 €

– sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 3 629,40 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

b) « travaux d'enrobés rue Eschbach et route Joffre » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	7 405,20 €
Subventions	0 €
RESTE A FINANCER	7 405,20 €
Part financée par la commune	3 702,60 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	3 702,60 €

– sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 3 702,60 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

c) « achat un tracteur John Deere ainsi que des accessoires de type fraise à neige, balayeuse et broyeur » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	27 822,20 €
Subventions	0 €
RESTE A FINANCER	27 822,20 €
Part financée par la commune	13 911,10 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	13 911,10 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 13 911,10 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

6) Communications.

Adhésion de la Ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le maire informe l'assemblée que la Ville de Héisingue à modifier son périmètre en y incluant une partie de la zone aéroportuaire basée à Saint-Louis. Dans ce cadre, la Ville souhaite adhérer au Syndicat afin de lui transférer sa compétence en matière de distribution d'électricité dès que cette modification territoriale sera acceptée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue en tenant compte de cette nouvelle surface.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 17 août 2017 par Maître Siffert-Kluska Hélène, notaire à Cernay.

Propriétaire : Consorts Elbisser Christiane

Parcelles : n° 274/190 section n° 1 contenance 11,21 ares

Et n° 275/190 section n° 1 contenance 49 ca

Et n° 279/191 section n° 1 contenance 4 ca au 1 L du Kirchbuhl

Prix : 160 000,00 € (dont 5 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : Mr Barbier Mickaël et Mme Guidat Rita

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 17 août 2017.

Evaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution des compétences de la communauté des communes de Thann-Cernay

Le maire explique que suite à la fusion des deux communautés de communes (Cernay et Thann), il a été mise en place la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Lors d'une réunion de la commission de la CLETC, celle-ci a pris connaissance des éléments chiffrés concernant l'évaluation des charges nettes, liées à l'évolution des compétences communautaires dans le domaine de la culture à savoir :

- l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle Espace Grün de Cernay et Relais Culturel de Thann
- l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé

La commission a validé la méthode et a approuvé en faveur de l'évaluation du montant des charges transférées. Elle a aussi transmis le rapport aux seize communes-membres afin d'approuver l'évaluation lors d'une réunion de conseil municipal. Dans ce cadre, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'évaluation des charges nettes transférées, correspondant à l'adjonction des deux compétences susmentionnées dans les statuts communautaires, telle qu'elle ressort du rapport de la CLETC.

Tarifs du périscolaire année scolaire 2017-2018

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Elle informe l'assemblée que lors de la réunion maire et adjoints du 28 juin dernier il a été évoqué ce point. Il en résulte que l'année scolaire dernière, une hausse des tarifs a été pratiquée sur les créneaux « pause méridienne ». Pour l'année scolaire 2017-2018, il est suggéré qu'une hausse soit faite sur les créneaux « périscolaire » (matin et soir).

Compte-tenu de ces différents éléments et après différents échanges, il est proposé de fixer les tarifs suivants.

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	1€05	5€20	1€05	1€05
Tranche 2	2€10	7€20	2€10	2€10
Tranche 3	2€20	7€50	2€20	2€20

Barème : (selon dernier avis d'imposition)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Famille 1 enfant	M < 15 560 €	M < 27 600 €	Sup. à 2 600 €
Famille 2 enfants	M < 18 153 €	M < 32 400 €	Sup. à 2 400 €
Famille 3 enfants	M < 21 611 €	M < 45 600 €	Sup. à 5 600 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité lesdits tarifs.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Elle fait référence à la décision du conseil municipal en date du 11 septembre 2013 autorisant le maire à signer le renouvellement du contrat CEJ pour la période 2013-2016. Ce renouvellement avait déjà été co-signé par le président de la Communauté de communes de Thann-Cernay, compétent en matière de la petite enfance.

Cette convention arrivant à échéance, la CAF du Haut-Rhin propose le renouvellement de celle-ci. Tous les membres du conseil municipal ont conscience que le soutien financier de la CAF est précieux et indispensable à la pérennité de notre accueil périscolaire. Ce service, très apprécié des parents, contribue largement au maintien des effectifs des deux classes du village.

Par conséquent, le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce renouvellement et autorise le maire à signer le CEJ 2017-2020, ainsi que tout document y afférant.

Rapports d'activités

Le maire présente différents rapports notamment celui de la CCTC et du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin. Le maire donne des explications et précise que l'ensemble de ces rapports sont consultables en mairie.

Modification du budget de la régie des gîtes ruraux

En raison d'une sous-évaluation lors de la préparation du budget primitif, pour les opérations d'amortissements, il y a lieu de les revoir. Compte tenu de ces mouvements, il est indispensable de modifier le budget de la façon suivante :

Section	Nature	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F/I	D/R				
F	D	6811-042	Dotations aux amortissements	+	1 200,00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	-	1 200,00
I	R	021	Virement à la section d'exploitation	-	1 200,00
I	R	28131-040	Bâtiments	+	775,00
I	R	28188-040	Autres	+	350,00
I	R	28184-040	Mobilier	+	75,00

Modification du budget communal

Lors de la programmation des travaux d'enrobés et de point à temps pour les rues du village, cette opération était affecté à la section d'investissement du budget. Or, au moment du paiement de la facture, le comptable public nous informe que celle-ci ressort de la section de fonctionnement. De ce fait, cette dépense n'était pas prévue au budget et vient alourdir cette section. Dans la cadre des fonds de concours émanent de la CCPT il nous est possible d'obtenir une recette imprévue. Compte tenu de ces mouvements, il est indispensable de modifier le budget de la façon suivante :

Section	Nature	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F/I	D/R				
F	R	74751	GFP de rattachement	+	18 575,00
F	D	615231	Voiries	+	18 575,00

Travaux d'isolation du local technique et sapeurs-pompiers

Le maire indique que le local des pompiers et des ateliers communaux étant chauffé par la chaufferie collective, il serait opportun de prévoir des travaux d'isolation. Dans le cadre de l'opération Climaxion mené par la Région Grand Est et l'Ademe, il est possible d'obtenir des aides financières pour des opérations de ce type. Aussi le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges lance une campagne de rénovation énergétique à destination des communes adhérentes au Parc, une aide financière pour ces travaux dans le cadre des CEE-TEPCV sera peut-être possible.

Le maire sollicite l'Adauhr pour sa compétence de conseil auprès des collectivités locales afin d'obtenir un soutien technique pour ce projet.

Avancement des travaux de la chaufferie et mise en route

Le maire explique que des travaux de finitions et de réglages des sous stations seront nécessaires. Afin de prévoir la mise en route mercredi 11 octobre, la première livraison de granulés bois sera nécessaire, elle aura lieu mardi prochain, par les Ets Walch de Burnhaupt-le-Bas. Un devis pour les travaux de crépis de la chaufferie nous est parvenu, en raison du coût, il a été convenu que les travaux seront réalisés par les ouvriers communaux.

7) Divers.

Feux de forêt le 27 mars

Le maire explique, que suite au récent entretien avec la gendarmerie il a été évoqué le fait de porter plainte contre l'auteur des feux de forêt survenu le 27 mars dernier. Il est également proposé d'associer l'adjudicataire de la chasse communale. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite le maire d'entreprendre cette démarche.

Vélos électriques

Didier Scherrer, adjoint, informe à son grand regret, qu'il n'est pas possible de modifier le bon de commande pour les six vélos de taille identique. Il précise que le bon de commande a été signé par la Communauté de Communes Thann-Cernay, gestionnaire de l'opération auprès d'Univers Vélo à Richwiller.

Véhicule électrique

Le maire informe avoir réceptionné la carte grise du véhicule électrique Kangoo Renault.

Contrat aidé

Il a été évoqué le nouveau dispositif des contrats aidés. Le maire précise qu'à ce jour, nous disposons au service technique, de deux contrats de ce type. L'un arrivant à échéance le 06 décembre 2017 aux termes de deux années et il ne sera pas possible de le reconduire. L'autre, arrivant à échéance au 30 juin 2018, celui-ci sera peut-être loisible de prévoir une prolongation, compte tenu qu'il s'agit d'un sénior et bien sûr en se référant selon les critères du moment. Actuellement il dispose d'un contrat à durée déterminé à raison de 15 h / semaine, auquel cas, le contrat de cet agent ne sera pas renouvelé. Il sera nécessaire compte tenu des besoins de la commune et des compétences du dit salarié, une embauche à temps plein.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie de la commémoration de l'Armistice 1918, aura lieu samedi 11 novembre à 10 h.

Fête de Noël des Aînés

La traditionnelle fête de Noël des Aînés aura lieu dimanche 10 décembre.

Réception des Vœux du Maire

La réception des vœux du maire aura lieu cette année le samedi 20 janvier à 17 h au foyer rural François Nussbaum.

Décoration du sapin lors du marché de Noël à Thann.

En plus des couleurs habituelles, cette année le choix s'est porté sur la couleur mauve. Les sujets de décoration seront confectionnés par Karine et les autres membres du groupe.

Cession des anciens chalets de la Communauté de Communes Thann-Cernay.

La CCTC propose aux communes membres d'acquérir pour l'euro symbolique les anciens chalets. La commune souhaite acquérir un chalet d'une dimension de quatre mètres, l'attribution des chalets sera validée lors de la réunion de bureau du 11 décembre prochain.

Marché de Noël

Le traditionnel marché de Noël sera organisé par la MJC et aura lieu les 25 et 26 novembre. Le conseil municipal soutient, encourage et félicite l'équipe organisatrice de cet événement festif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 00.